

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-277

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juin 2025	Délibération
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2025-277

Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac situé dans l'opération d'aménagement Saint Jean Belcier - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2023-375 du 29 septembre 2023 a validé les principes de réalisation, de gestion, transfert et financement d'un groupe scolaire de 20 classes au sein du quartier Armagnac dans le cadre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux. Cet équipement de 4 564 m², qui comprenait une surface additionnelle pour une salle de sport et un logement de fonction pris en charge par la ville de Bordeaux, devait être livré pour la rentrée 2025 par l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique dans le cadre d'une VEFA à conclure avec l'opérateur Bouygues immobilier porteur d'un projet de construction de 12 365 m² surface de plancher. Le coût global de cet équipement était estimé à 15 233 661 € HT dont 13 632 480 € HT pour les seuls besoins du groupe scolaire et la contribution attendue de la ville s'établissait à 4 369 344 € (y compris la TVA au titre du logement de fonction).

En raison du contexte de crise qui est venu percuter fortement la viabilité du bilan de cette opération avec un déficit prévisionnel de 2,6 M€ HT comparativement au bilan au stade PC de mars 2023 et au regard des logements livrés et des livraisons à venir sur le secteur et les besoins scolaires en résultant nécessitant de pouvoir mettre en service ce groupe scolaire dans le meilleur délai, un avenant à la convention liant notre établissement avec l'EPA Bordeaux Euratlantique a été acté par délibération 2024-543 en date du 26 septembre 2024. Cet avenant intègre d'une part la revalorisation du projet à 17 033 661 € HT et d'autre part l'actualisation de la contribution attendue de la ville de Bordeaux y compris celle inhérente à l'ajustement du taux de participation communale au financement des groupes scolaires d'intérêt métropolitain sur le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) de 20 à 15% à la suite de l'adoption de la délibération n° 2024-307 du 7 juin 2024.

Par ailleurs, il convient également d'actualiser la participation attendue de la ville au regard du règlement d'intervention posé dans le cadre de la délibération 2024-268 du 7 juin 2024 présentant le plan d'actions de la métropole en faveur de la production de logements et notamment la fiche 1.1 de l'annexe 2 portant sur l'aide à la réalisation ou requalification des équipements de proximité sur le périmètre de l'OIN, à savoir une participation de la métropole de 20% des dépenses nettes HT dans la limite d'1 million d'euros.

Ainsi le montant de la participation attendue de la ville de Bordeaux s'établirait sur la base de ces nouvelles dispositions à 3 787 609,40 € (y compris la TVA au titre du logement de fonction).

Enfin au regard de la modification du planning de réalisation de cet équipement, il convient d'actualiser les dates de mise en service et de transfert, le calendrier de versement de la participation de la ville sachant que ce décalage impose le déploiement d'un groupe scolaire

